



COMMUNICATION MUNICIPALE novembre 2018

Le Frêne : un arbre désormais très menacé chez nous

Depuis quelques années, les frênes de notre territoire doivent faire face à une maladie : la chalarose du Frêne, un champignon originaire d'Asie apparu dans les années 90 en Pologne.

Les symptômes les plus visibles de la colonisation se traduisent par des mortalités de rameaux et des flétrissements du feuillage. Au niveau du collet des arbres, des nécroses peuvent également apparaître. Attention, cette année 2018 correspond à une année de forte sécheresse durant laquelle les frênes, pour lutter contre le manque d'eau, éliminent une partie de leurs feuilles par lesquelles ils auraient tendance à perdre beaucoup d'eau (phénomène d'évapotranspiration). On pourrait dès lors aisément faire la confusion entre adaptation à la sécheresse et atteinte par la chalarose.



Frêne avec nécrose du feuillage due à la chalarose jouxtant un frêne sain



Rameaux morts



Nécrose noirâtre du collet des arbres

Fort heureusement, des phénomènes de résistance ont été constatés. Un frêne atteint par la chalarose peut survivre et la régénération des peuplements passera inéluctablement par ces individus résistants. Dès lors, il convient de ne surtout pas procéder à l'abattage des frênes, même atteints, d'autant plus que la chalarose n'affecte en rien la qualité du bois : il sera toujours temps d'exploiter ces arbres au moment de leur mort, lorsqu'elle est absolument avérée.

A contrario, procéder actuellement à la plantation de frênaie revient à s'exposer à des échecs cuisants, la maladie étant particulièrement agressive sur les jeunes sujets.

Source et plus d'informations : chalfrax.cnpf.fr

Remerciements à Monsieur Alain CSAKVARY du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Auvergne Rhône Alpes pour son retour d'expérience.

POINT SUR LE PROJET ÉOLIEN LA TUILLIERE – CHÉRIER

Fondant notamment son refus d'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes sur différents impacts négatifs, le Préfet a été attaqué au tribunal administratif par le promoteur.

Face à cette situation, les services de l'état vont bien évidemment défendre leur position mais rien n'est gagné pour autant face à la puissance de l'investisseur.

Aussi, ont décidé de conduire une procédure aux côtés du Préfet.

- La commune de St Priest-la-Prugne
- La commune de St Just- en- Chevalet
- La FRAPNA
- La Ligue de Protection des oiseaux
- La Fédération départementale des chasseurs de la Loire
- La fédération départementale des pêcheurs de la Loire
- Le Syndicat des eaux de la Bombarde
- Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
- Bien Vivre en Pays d'Urfé
- Une trentaine de privés impactés

Tous ont bien évidemment de sérieux arguments.

Cette procédure est conduite par le cabinet Jakubowicz.

Nota : L'implantation d'énormes massifs bétons dans ces zones sensibles n'aurait pas arrangé la situation 2018 quant à la ressource en eau. Les études hydrogéologiques faites **avant ces phénomènes climatiques de sécheresse** étaient déjà prudentes sur le sujet.

N'hésitez pas à venir rejoindre les nombreux membres de l'association en contactant Patrick COLLIN au 09.52.45.99.54 ou Sylvie Delorme au 04.77.63.00.41.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La CCPU a fait part des premières conclusions suite au ramassage des ordures ménagères selon les modalités mises en place au printemps dernier.

Une réclamation a surtout émergé : les résidents secondaires qui ne peuvent sortir leurs containers puisque souvent absents au moment du ramassage. La CCPU a décidé de remédier à ce problème par la mise en place d'un bac de collecte des ordures ménagères réservé. Les résidents secondaires disposeront d'une clé qui leur sera attribuée en mairie dès le début de l'an prochain. Le bac, installé sur la commune, sera implanté sur un site qui reste à déterminer. Bien entendu, pour ceux à qui la situation convient, l'ancien système peut être conservé.

Nota : un PAV (point d'apport volontaire) de plus sera également installé près des tennis (actuellement trois PAV existent : place du Chêne, quartier du Château, collège Le Breuil).

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Ils auront lieu à la salle ERA le vendredi 04 janvier 2019 à 19 H 00.

Au nom de l'équipe municipale,
Le Maire,
Pascal PONCET